

OPÉRATIONS DE BROYAGE DES VÉGÉTAUX À DOMICILE

Les branches sont des ressources pour votre jardin. Broyées, elles peuvent être utilisées en paillage sur vos plantations ou ajoutées en matière sèche dans votre composteur.

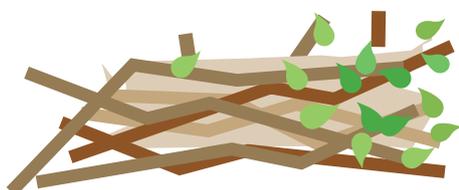
Vous souhaitez faire broyer vos végétaux à domicile avec vos voisins ou des connaissances ?

Avant de vous inscrire, **5 conditions** doivent être remplies :

- 1** Au moins 3 foyers participent à l'opération.
- 2** L'accès à votre terrain est d'au moins **1,20 mètre de large**.
- 3** Entre **1 et 5 m³** par opération.
- 4** La zone prévue pour le broyeur est d'au moins **30 m²**.
- 5** Les végétaux à broyer respectent les **règles suivantes** :

Végétaux acceptés

Tous types de tailles de haies
(y compris les feuillages persistants)



Branches de 1 à 10 cm
de diamètre

Végétaux refusés



Feuilles



Tonte de gazon



Souches



Espèces exotiques
(ex : bambou), mûrier



Planches
de bois

Comment s'inscrire ?

Remplissez le formulaire en ligne
sur lc.cx/ZhHAZe
ou en flashant le QR code :



Plus d'infos
metropole.rennes.fr
0 223 622 622



 **RENNES
MÉTROPOLE**